



Recalification de contrat

Par **gevenicle**, le **06/03/2016** à **12:34**

Bonjour,

Je voudrais vous faire part de mon histoire.

Je suis formateur dans le domaine de l'aéronautique depuis 8 ans et travaille avec le même employeur depuis 2012. Mon seul et unique client car j'ai débuté avec lui avec un statut d'auto-entrepreneur puis par la suite en profession libérale. Les contrats signés avec lui étaient rédigés de telle sorte que je devais me plier aux horaires, participer aux réunions, envoyer les feuilles des stagiaires, dispenser mes cours théoriques et pratiques dans leurs locaux, noter et rendre compte de l'avancement de la formation par des tests que je devais corriger par la suite, enfin comme un véritable salarié sauf que j'étais à mon compte et payais mes charges.

Durant l'année 2015 cet employeur m'a laissé sur la touche du moi d'avril au moi de septembre, du coup j'ai mis un terme à mon statut de profession libérale car trop de charges.

En septembre 2015 il m'a proposé un CDD de 55 jours finissant le 18 décembre 2015.

Je ne peux même pas bénéficier de l'allocation chômage du fait que j'étais à mon compte.

Ma question voyez vous un lien de subordination dans mon histoire et que puis-je espérer!

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **06/03/2016** à **18:44**

Bonjour,

En tout cas apparemment vous en voyez un et il en serait de l'appréciation du Conseil de Prud'Hommes s'il en était saisi...